

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 février 2019

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019
(accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Installation, location et démontage d'une patinoire mobile sur la place Saint Corentin -
avenant n°1**

Compte-tenu de l'organisation d'une manifestation « gilets jaunes » le 8 décembre 2018, il a été demandé au titulaire de démonter la patinoire en cours d'installation. Un avenant au marché est nécessaire pour contractualiser ces prestations supplémentaires.

Le marché pour l'installation, la location et le démontage d'une patinoire mobile a été attribué à l'entreprise SYNERGLACE le 23 octobre 2018 pour un montant de 82 800 euros HT.

A la demande de la Préfecture, au regard des risques liés à l'organisation d'une manifestation prévue le 8 décembre 2018, il a été décidé de suspendre le montage et de démonter une partie des équipements déjà installés (bâches de toit, bâche de côtés, bardages vitrés et bois ...) afin de préserver les structures.

Cette opération préventive a donc demandé des travaux ainsi que des transports en semi-remorque supplémentaires.

L'incidence sur les prix est la suivante :

Marché initial :	82 800 € HT
Avenant n°1 :	+ 13 500 € HT (+16,30%)
Nouveau montant du marché :	96 300 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché.